

Pendant toute la durée du présent mandat, le Mandant s'interdit de traiter directement ou par l'intermédiaire d'un autre Mandataire la vente des biens ci-dessus désignés. Il s'engage à diriger vers le Mandataire toutes les demandes qui lui seraient adressées personnellement. À défaut de respecter cette clause, le Mandataire aurait droit à une indemnité forfaitaire, à titre de clause pénale, à la charge du Mandant, d'un montant égal à celui de la rémunération toutes taxes comprises du Mandataire prévue au présent mandat.

Throughout the period of this mandate, the Principal will refrain from negotiating directly or via another Agent the sale of the aforementioned property. He commits to transfer to the Agent any demand / offer that he may receive personally. In default of observance of this clause, the Agent will be entitled to contractual compensation as a penalty, payable by the Principal, of a sum equal to the commission, including VAT, of the Agent prescribed herein.

En outre, dans les 12 mois suivant l'expiration ou la résiliation du présent mandat, le mandant s'interdit de traiter directement ou indirectement avec un acheteur ou locataire présenté à lui par le Mandataire. Cette interdiction vise tant la personne de l'acheteur que son conjoint, concubin ou partenaire de Pacs avec lequel il se porterait acquéreur, ou encore toute société dans laquelle ledit acheteur aurait une participation. À défaut de respecter cette clause, le Mandataire aura droit à une indemnité forfaitaire, à titre de clause pénale, à la charge du Mandant d'un montant égal à celui de la rémunération toutes taxes comprises du Mandataire prévue au présent mandat.

Besides, for 12 months following the expiration or termination of this mandate, the Principal will refrain from negotiating, directly or indirectly with any purchaser or tenant introduced by the Agent. This applies both to the buyer and to his or her spouse, partner or civil partner with whom he or she may complete the purchase, and indeed to any society in which he or she may have an equity interest. In default of observance of this clause, the Agent will be entitled to contractual compensation as a penalty, payable by the Principal, of a sum equal to the commission, including VAT, of the Agent prescribed herein.